

Heurs et malheurs du contrôle de la force
Le cas de la régulation internationale des systèmes d'armes
létales autonomes
Thèse de doctorat en Science politique, sous la direction d'Ariel Colonomos
Laure de Roucy-Rochegonde

Résumé

Comment contrôler la force ? Bien que largement mobilisée dans les débats sur la régulation des nouvelles technologies militaires, cette question s'avère insuffisamment travaillée dans le champ de la science politique et des relations internationales. Afin d'y répondre, notre travail entreprend d'analyser le contrôle de la force sous un angle original, à travers le cas spécifique de la régulation des systèmes d'armes létales autonomes (SALA).

Nous formulons l'hypothèse que le principe de contrôle de la force est en train de se transformer au gré de l'innovation militaire. En effet, plusieurs processus de mutation de cette norme sont simultanément en cours. D'abord, les États se saisissent de plus en plus des nouvelles technologies dans le domaine des SALA, et la manière dont ils le font contribue à faire évoluer les attentes, les évaluations et les réactions sur le contrôle de la force.

Dans le même temps, les travaux du groupe d'experts gouvernementaux (GGE) sur les SALA, engagés dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) depuis 2014, participent d'une adaptation juridique de cette norme. Ballotée entre ces deux mouvements contradictoires, la norme de contrôle de la force pourrait alors se rigidifier (dans le cas où les discussions internationales sur les SALA donneraient lieu à un instrument juridiquement contraignant) ou s'éroder (si les pratiques associées à l'autonomie des systèmes d'armes rendent un moindre contrôle acceptable).

Nous proposons une approche conceptuelle du contrôle de la force, fondée sur l'effet normatif produit par le débat international sur les SALA. À l'aune de celle-ci, nous établissons que le recours à la force n'est considéré comme acceptable que s'il est contrôlé. La manière dont s'exerce ce contrôle demeure toutefois peu investiguée. Nous nous attachons par conséquent à en expliciter la substance, en construisant une théorie du contrôle de la force.

Pour étudier plus précisément ces dynamiques, nous distinguons trois dimensions du contrôle de la force – humaine, politique et internationale – au sein desquelles se joue cette transformation, en fonction de ce que les acteurs estiment être le niveau « approprié » de contrôle. Ainsi pouvons-nous expliquer les différents points de blocage de la régulation des SALA, qui reflètent autant d'aspects de cette norme au cœur de l'ordre international.